

MENTION

ETUDES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

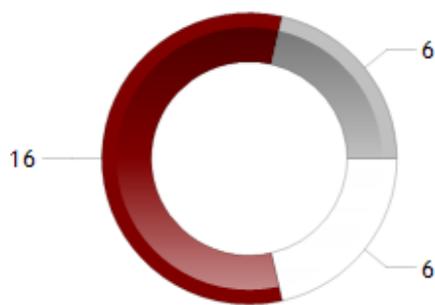
PARCOURS

DROIT ET SECURITE DES ACTIVITES MARITIMES ET OCEANIQUES

— DEVENIR DES DIPLÔMÉS —

Situation professionnelle au 1er décembre 2020,
18 mois après l'obtention de leur diplôme

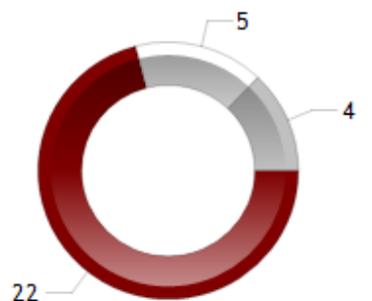
Nombre de réponse(s) : 28



Taux d'insertion
à 18 mois : 73%
à 30 mois : 81%

Situation professionnelle au 1er décembre 2021,
30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 31



■ En emploi □ En recherche d'emploi ■ Autre (dont poursuite d'études, promesse d'embauche et divers congés)

— EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI —

- Adjoint au Chef du Centre Opérationnel Maritime
- Commandant de Groupement des Unités Nautiques
- Chef de service des gens de mer

- Juriste maritime
- Manager transport
- Officier de la marine marchande

- Chef de bureau des ressources humaines de la marine
- Chef de Division au Centre de Ressources de l'Université Assane SECK de Ziguinchor
- Chef de service adjoint

— SATISFACTION —

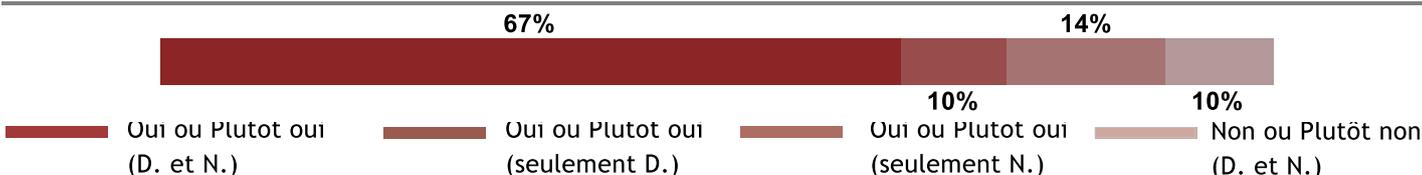
Satisfaction des missions dans l'emploi

Nombre de réponse(s) : 21



Emploi en accord avec la formation (Domaine et Niveau)

Nombre de réponse(s) : 21



— MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI —

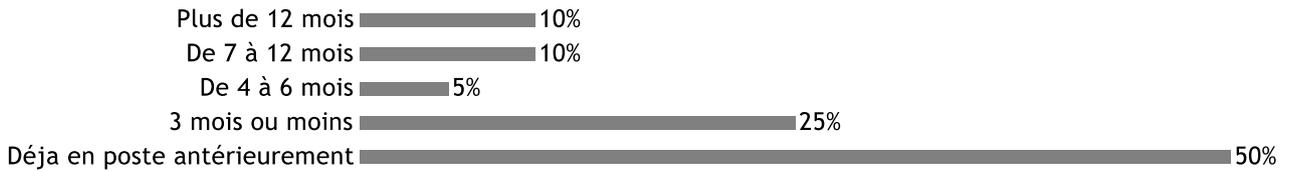
Nombre de réponse(s) : 21

- Concours de la fonction publique 33 %
- Relations personnelles ou professionnelles 19 %
- Suite à un stage 14 %

- Candidature spontanée 10 %
- Création de mon entreprise/activité 10 %
- Réseaux sociaux (Linked'in, facebook, viadeo...) 10 %

DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

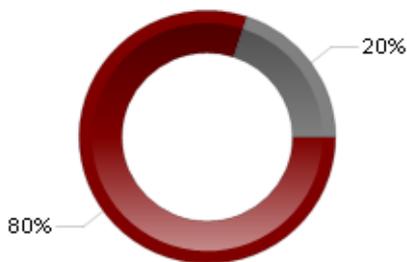
Nombre de réponse(s) : 20



CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

Contrat

Nombre de réponse(s) : 20



EMPLOI STABLE : CDI, fonctionnaire, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise

EMPLOI NON STABLE : CDD, contrat spécifique au doctorat, alternance, vacataire, emplois aidés, autre

Emploi stable Emploi non stable

Statut

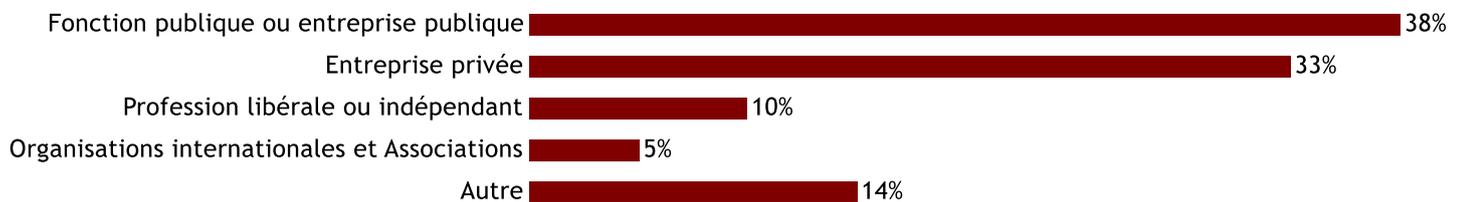
Nombre de réponse(s) : 20



Cadre Technicien Employé

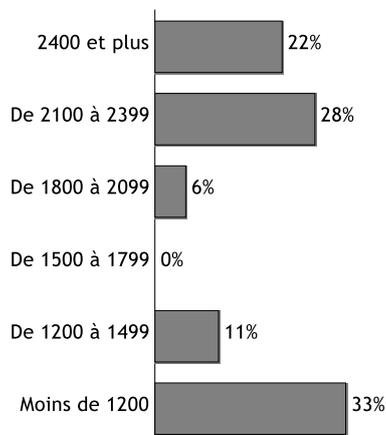
Employeur

Nombre de réponse(s) : 21



Revenu net mensuel (dont primes) en euros

(Temps complet, France Métropolitaine) Nombre de réponse(s) : 18



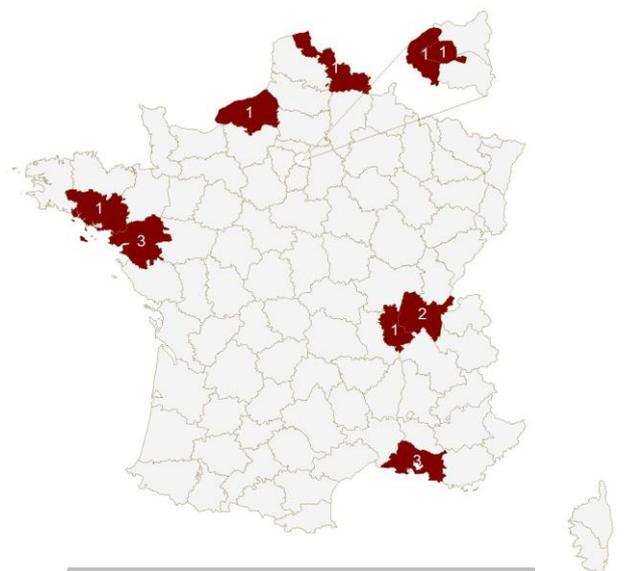
Salaire médian : 2033 euros

Salaire moyen : 1688 euros

Définition de l'INSEE : Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 16



Emplois à l'étranger : 1